



HAL
open science

L'APPLICATION D'UN CODE ÉTHIQUE EN ENTREPRISE : UNE ILLUSTRATION DANS LE SECTEUR DE LA PARFUMERIE

Cécile Fremaux

► **To cite this version:**

Cécile Fremaux. L'APPLICATION D'UN CODE ÉTHIQUE EN ENTREPRISE : UNE ILLUSTRATION DANS LE SECTEUR DE LA PARFUMERIE. *Finance et gestion : la revue d'échanges des dirigeants financiers*, 2023, 402, pp.47-49. hal-04393634

HAL Id: hal-04393634

<https://hal.science/hal-04393634>

Submitted on 18 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'APPLICATION D'UN CODE ÉTHIQUE EN ENTREPRISE :

UNE ILLUSTRATION DANS LE SECTEUR DE LA PARFUMERIE



PAR **CÉCILE FREMAUX**

Doctorante en contrôle
de gestion au sein du GRM,
IAE Nice

Les nombreux scandales financiers, sociaux et désastres environnementaux, survenus ces dernières décennies dans le monde des affaires, soulèvent une réflexion sur la part de responsabilité des entreprises, quelle que soit leur taille, vis-à-vis de l'environnement dans lequel elles sont implantées.

Un code éthique solide répond à des attentes de conformité et de déclarations générales inspirantes qui s'appuient sur des valeurs et des principes. Les principes représentent les limites spécifiques et omniprésentes de comportement qui ne doivent pas être franchies. Les valeurs sont des croyances et idéaux durables choisis par une entreprise pour faire face aux divers risques identifiés par l'entreprise [Ahluwalia et al., 2018].¹

Dans cet article, nous rappelons, d'abord, les grandes avancées juridiques en France depuis les années 2000 qui concernent la gestion des affaires responsable. Une deuxième partie explore les raisons qui pourraient pousser une entreprise à instaurer une culture d'entreprise dite « éthique » matérialisée par l'application d'un code éthique. Ces justifications s'inspirent du cadre théorique des « cités de valeurs » de Boltanski et Thevenot sur les économies de la grandeur [1991]² puis de Boltanski et Chiapello [1999]³.



Le contexte juridique français en évolution

Le Pacte Mondial a été initié en 2000 par Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU et Prix Nobel de la paix. Il vise à rassembler le monde des entreprises autour de 10 principes communs portés par des valeurs fortes. Cet engagement permet aux dirigeants d'entreprise de « donner un visage humain au marché mondial »⁴ en adoptant de bonnes pratiques commerciales et de leadership. « The Global Compact » en anglais, oriente et incite les entreprises du monde, à gérer leurs affaires selon 4

thématiques: les Droits de l'Homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte anti-corruption. Entrée en vigueur en 2003, en France, la loi sur la sécurité financière [LSF]⁵ vise à consolider la crédibilité des places financières françaises, en réaction aux scandales boursiers et financiers des années 2000. La loi Sapin 2⁶ de décembre 2016, propose un cadre de réflexion sur l'encadrement des pratiques des acheteurs confrontés à la corruption dans un environnement de plus en plus mondialisé. La loi Sapin 2 suggère la mise en application de certains dispositifs précis tels que les codes de conduite, dispositifs d'alerte, cartographie des risques et dispositifs d'évaluation des fournisseurs au regard de la cartographie des risques [Husser,2019].⁷ Plus récemment, la loi Pacte⁸ [Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises] contraint toutes les sociétés françaises à être gérées dans leur intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.



La théorie des sciences sociales de Boltanski et Thevenot

Les travaux de Boltanski et Thevenot sur les économies de la grandeur [1991]⁹ puis de Boltanski et Chiapello [1999]¹⁰ développent 7 mondes de justifications, appelés « cités de valeurs ».

Chaque cité de valeurs constitue une logique de justification, impliquant des arguments, des mots-clés et des

valeurs acceptés par tous. Cette logique de justification permet de donner un sens à chaque action entreprise par un individu. Dans cette étude, nous nous attardons en particulier à la cité industrielle, la cité marchande, la cité d'opinion et la cité par projet.

La Cité industrielle apporte une justification à travers la recherche de l'efficacité, du savoir et du savoir-faire. La Cité marchande se base sur la recherche de l'intérêt personnel, en s'inspirant du concept de la « main invisible » d'Adam Smith. La Cité d'opinion apporte une justification par le développement d'une réputation médiatisée. C'est l'opinion que les autres ont des acteurs qui fait la grandeur de ceux-ci. La cité par projets s'appuie sur le déploiement d'activités, de projets, et de réseaux établis, ainsi que sur des liens entre acteurs qui pourraient rapprocher ceux-ci sur un même choix. Ces cités de valeurs ont permis d'explorer les quatre justifications qui poussent une entreprise à instaurer une culture d'entreprise éthique.



L'illustration d'une entreprise responsable et engagée dans le secteur de la parfumerie

Le groupe international V. Mane & Fils, créé en 1871, est un exemple de mise en application d'un code d'éthique en entreprise. Cette société familiale tient la cinquième place mondiale sur le marché des parfums et des produits aromatiques depuis 2017 et a été la première entreprise française de son secteur d'activité, à signer et à s'engager au Pacte Mondial de l'ONU.

Au sein du groupe V. Mane & Fils, nous avons eu l'occasion d'interroger des collaborateurs des services Finance, Conformité, RSE¹¹ et Ressources Humaines. Ces entretiens semi-directifs, d'une durée variant de 30 à 60 minutes, ont conduit à une analyse du rôle et de la justification d'une culture éthique en entreprise.

À travers le prisme de la Cité industrielle, l'utilisation d'un code éthique semble se justifier par une recherche de dynamique d'amélioration continue par les dirigeants.

Les valeurs décrites dans la *Cité d'opinion* permettraient de légitimer la recherche de l'exemplarité en pratiques de gestion des affaires éthique et devenir la référence auprès des autres organismes publics, des concurrents et même des services internes. Par exemple, l'exemplarité en matière de gestion éthique des affaires par le directeur financier joue un rôle majeur dans la confiance et légitimité que placerait les autres services internes en la fonction finance.

À travers la Cité marchande, l'entreprise cherche à atteindre son propre intérêt, qui est d'assurer des contrats avec les clients, et se démarquer de la concurrence. L'application d'une culture d'entreprise éthique en interne permettrait de se démarquer de la concurrence.

Enfin, la quatrième raison d'instaurer un climat de durabilité peut apparaître à travers la Cité par projets, pour améliorer les relations dans un projet commun. Dans un contexte de partenariats d'affaires, les évaluations sur le positionnement RSE des parties prenantes externes deviennent inévitables. Les scores

EcoVadis, par exemple, sont très recherchés par les entreprises qui souhaitent maintenir une culture d'entreprise éthique complète dans le temps.



Conclusion

Les trois principales justifications qui poussent une entreprise privée à effectuer les pratiques éthiques sont la recherche de la performance financière et de la productivité [cité marchande], la recherche de l'exemplarité pour devenir la référence en matière d'éthique auprès des autres organismes publics, concurrents et services internes [cité d'opinion], ainsi que la possibilité de se démarquer de la concurrence. Une quatrième raison semble correspondre à une opportunité d'améliorer les relations dans un projet commun [cité par projets].



1—Ahluwalia, S., Ferrell, O. C., Ferrell, L., & Rittenburg, T. L. (2018). Sarbanes-Oxley Section 406 Code of Ethics for Senior Financial Officers and Firm Behavior. *Journal of Business Ethics*, 151(3), 693-705.
 2—Boltanski, L., Thévenot, L. (1991) De la justification : les économies de la grandeur. 2^e édition, 2011, Paris : Gallimard.
 3—Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme (Vol. 10). Paris : Gallimard.
 4—Le Pacte mondial des Nations Unies : Proposer des solutions aux défis mondiaux | Nations Unies
 5—Projet de loi de sécurité financière (senat.fr)
 6—Loi Sapin 2 : transparence, action contre la corruption, modernisation de l'économie | Gouvernement.fr
 7—Husser, J. (2019). Corruption et cadeaux dans la fonction achat : quel processus de prise de décision éthique ? *Recherches en Sciences de Gestion*, 132, 317-339.
 8—Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (1)
 9—Boltanski, L., Thévenot, L. (1991) De la justification : les économies de la grandeur. 2^e édition, 2011, Paris : Gallimard.
 10—Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme (Vol. 10). Paris : Gallimard.
 11—RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

CONSEILS

L'APPLICATION D'UN CODE ÉTHIQUE SE JUSTIFIE POUR :

Rechercher une dynamique d'amélioration continue

Promouvoir un comportement exemplaire interne

Améliorer les relations avec les parties prenantes.

À RETENIR

Un code éthique solide répond à des attentes de conformité et de déclarations générales inspirantes qui s'appuient sur des valeurs et des principes.

Depuis mai 2019, toutes les sociétés françaises sont gérées dans leur intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité, d'après la loi Pacte.